

<http://www.snetap-fsu.fr/Vacation-d-enseignement.html>



# Vacation d'enseignement

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Enseignants -

**?** Questions  
réponses

Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2012

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

### Question

Je souhaiterais obtenir des informations quand aux conditions de rémunération d'un enseignant vacataire en lycée agricole public. Cela est-il possible car personne n'a encore su me répondre ?

### Réponse

Le contrat de vacation permet la rémunération des intervenants extérieurs assurant à titre d'occupation accessoire une tâche d'enseignement. Les professeurs vacataires sont des professeurs embauchés par l'État pour exécuter un quota d'heure. La différence avec un contrat à durée déterminée de date à date est fondamentale puisque seules les heures de vacation effectuées sont payées.

Il ne peut être qu'une rémunération annexe d'une rémunération principale à hauteur de 200 heures maximum. Au-delà, il doit se transformer en [CDD](#).